

puisse accorder à un pêcheur un prêt qui pourrait ensuite être refinancé avec une garantie officielle à un taux inférieur d'intérêt. Il est à prévoir que le premier prêteur exigerait un fort montant pour annuler son contrat initial avec le pêcheur. Un article sur le refinancement, dans cette mesure législative, n'avantagerait peut-être donc pas les pêcheurs eux-mêmes.

Enfin, à ce propos, j'aimerais parler des services offerts par la Banque d'expansion industrielle. Elle consent des prêts aux petites entreprises. A vrai dire, la plupart de ses prêts sont au-dessous de \$25,000. On me dit que l'an dernier 1,150 l'étaient. Ils représentaient 45 p. 100 de tous les prêts de la Banque d'expansion industrielle pour l'année.

Cet organisme possède aussi les connaissances techniques qui s'imposent pour s'occuper des affaires des particuliers. Il est en mesure de les renseigner sur le mode d'exploitation et sur le genre de matériel requis. L'industrie de la pêche ferait donc bien, à mon avis, de se renseigner davantage sur les services de la Banque d'expansion industrielle afin que les pêcheurs puissent compter davantage sur elle lorsqu'il s'agit de refinancer les navires et le matériel dont ils ont besoin.

Je crois que nous avons traité la plupart des questions soulevées par nos vis-à-vis. Je peux leur donner l'assurance que nous étudierons cette loi périodiquement pour essayer de l'améliorer, mais je ne vois aucune amélioration utile à y apporter cette année.

**M. Rose:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? Il a parlé de 800 accords de vente. S'agissait-il d'accords sur demande conclus entre pêcheur et société de pêche pour le financement des navires? Ces 800 accords diffèrent-ils en quoi que ce soit des accords habituels de financement sur demande si courants sur le littoral du Pacifique?

**L'hon. M. Davis:** Monsieur l'Orateur, il y a plusieurs sortes d'accords de vente. L'une des stipulations principales est que le pêcheur doit remettre à la compagnie prêteuse la totalité de sa prise. Il y en a d'autres, cependant, comme le droit que donnent ces contrats à la compagnie de prétendre que le pêcheur n'a pas observé les conditions et de prendre de ce fait la décision unilatérale d'annuler l'accord. C'est là une condition très fâcheuse. Nous espérons pouvoir la faire disparaître, mais il n'y a pas de doute que nous pourrions l'éliminer progressivement plus tard.

[L'hon. M. Davis.]

**M. Rose:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander...

**M. l'Orateur suppléant:** Je tiens à signaler au député qu'il n'est pas d'usage, à l'étape de la troisième lecture, de revenir sur la période des questions et réponses. Si le député a une autre question à poser, je vais lui permettre de le faire, mais nous ne devons pas oublier qu'en procédant ainsi, nous pourrions amorcer un débat si d'autres députés ont également des questions à poser. C'est une méthode qu'on ne doit pas favoriser, selon moi.

**M. Rose:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je retire ma question.

**M. l'Orateur suppléant:** Merci.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

#### LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LA RÉGION ATLANTIQUE

MESURE VISANT À ÉTENDRE LA PORTÉE DES MESURES LÉGISLATIVES À ABOLIR CERTAINES RÉDUCTIONS STATUTAIRES ETC.

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports)** propose que le bill C-207, autorisant des subventions au transport dans la région Atlantique, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et envoyé au comité permanent des transports et des communications.

—Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être demander tout d'abord l'autorisation de modifier la motion actuelle, afin que le bill soit soumis au comité plénier de la Chambre, pour qu'on en examine les articles.

● (11.40 a.m.)

**M. McCleave:** Monsieur l'Orateur, le ministre en a parlé avec nos représentants et je crois que la chose est acceptable.

**M. Knowles (Winnipeg - Nord - Centre):** D'accord.

**M. Caouette:** Accepté, monsieur l'Orateur.

**L'hon. M. Jamieson:** Monsieur l'Orateur, pour gagner du temps, j'ai préparé des notes sur ce nouveau bill, afin d'expliquer aux députés aussi brièvement que possible ce que nous projetons de faire. Je tiens à signaler tout de suite que le projet de loi s'intègre de façon générale dans la politique globale de